

APPEL A PROJETS « PARTAGE TON GRAND PARIS »

Foire aux questions (FAQ)

Quand les résultats seront-ils publiés?

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 8 septembre 2020. Le jury de sélection des lauréats aura lieu mi-septembre 2020. La date du jury vous sera communiqué ultérieurement.

A la fin du jury, les lauréat(e)s seront annoncé(e)s sur le site internet Culture et Création du Grand Paris Express. Chaque candidat recevra par mail une notification de rejet ou d'acceptation.

Un projet peut-il correspondre à plusieurs thématiques parmi les quatre thématiques proposées ?

Oui, un projet peut correspondre à une ou plusieurs thématiques parmi les 4 proposées (le chantier du siècle, la métropole de demain, les nouvelles mobilités, la ville durable).

Dans le règlement, il est écrit « utiliser au moins trois des éléments du kit d'identification dans l'espace public mis à disposition par la Société du Grand Paris ». Pouvez-vous préciser le contenu de ce kit ?

Le kit consiste en des éléments de mobilier urbain et de signalétique classiques permettant de matérialiser l'espace, ainsi que de goodies éventuels.

Est-ce que la totalité du projet doit avoir lieu à l'automne 2020 ou seulement une partie ?

La totalité des projets présentés et retenus devront se déployer dans la période de référence du 1^{er} octobre au 31 décembre. Cette période ne peut être une période de recherche et de création.

Une même équipe artistique peut-elle déposer deux projets différents ?

Oui, une même équipe artistique peut déposer deux propositions différentes, de préférence dans des disciplines artistiques distinctes.

Qu'entendez-vous par « associer un partenaire public ou privé appartenant aux territoires du Grand Paris » ?

Il est rappelé que tout candidat doit être accompagné d'un partenaire public ou privé appartenant aux territoires du Grand Paris. Cela signifie que le candidat doit avoir a minima identifié un partenaire pertinent, qu'il a éventuellement entamé des démarches auprès de ce partenaire.

Le ou les partenaires ont pour rôle de contribuer à l'ancrage territorial de votre proposition artistique, et éventuellement, de faciliter sa mise en place. L'implication du partenaire peut donc prendre diverses formes : mise à disposition d'un espace ou de matériel, implication directe dans le projet artistique, collaboration avec une structure artistique ou sociale locale, etc. Le ou les partenaires ne sont pas impérativement tenus de contribuer financièrement à votre projet, mais cela est possible.

Cet appel à projets est-il destiné à être renouvelé sur plusieurs années, ou un nouvel appel de ce type est-il déjà prévu ?

Cet appel à projets s'inscrit dans la ligne programmatique d'autres appels à projets déjà conduits par ailleurs : Numériscope (art numérique) dans le cadre du programme Génération Express. La programmation du GPE se poursuit jusqu'à la livraison du réseau de transport (2030), il n'a pas été décidé à ce stade si un nouvel appel à projets sera lancé à partir de 2021.

Quelle est la composition du jury ?

La liste des membres du jury sera rendue publique dans les prochains jours.

Le jury sera composé du directeur artistique et culturel du Grand Paris Express, de deux personnalités reconnues dans le domaine culturel et artistique, de trois représentants de la société du Grand Paris, d'un représentant de la Métropole du Grand Paris, de deux représentants du Fonds de dotation du Grand Paris Express, et d'un représentant de l'Association des Directrices et Directeurs des Affaires Culturelles d'Île-de-France,

Sous quel statut puis-je candidater ?

Tout statut vous permettant de pouvoir passer un contrat et de percevoir une rémunération autre qu'un salaire : auto-entrepreneur, association, SCOP, etc.

Puis-je candidater avec une structure associative domiciliée hors Île-de-France, mais dont les intervenants et / ou les partenaires sont franciliens ?

Oui.

Où puis-je trouver une carte synthétique présentant l'état des travaux du GPE et le calendrier prévisionnel de livraison des gares ?

Vous pouvez accéder à ces données via la carte interactive du GPE :
<https://www.societedugrandparis.fr/gpe/carte>.

Vous pouvez ensuite naviguer par ligne et « accéder à la fiche ligne », ou par gare et « accéder à la fiche gare ». Chaque fiche contient des informations synthétiques sur l'avancement des travaux, la date de livraison, la fréquentation estimée des futures gares, etc.

J'ai des questions spécifiques avant de poster mon dossier de candidature, à qui puis-je les poser ?

Si votre question ne se trouve pas parmi les précitées, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : culture@societedugrandparis.fr